

N° 31/21 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Vote : A l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement du CCAS.

Considérant la délibération 07/16 du 24 mars 2016 et les délibérations 21/17, 02/20 et 26/20 modifiant le tableau des emplois en date des 01/09/2017, 18/02/2020 et 15/12/2020

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER le tableau des emplois suivant au 1^{er} janvier 2022:

CCAS du Haillan - TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS													
SERVICE	EMPLOI	Délibération portant création ou dernière modification de l'emploi	FILIERE	CATEGORIE	CADRE(S) D'EMPLOI CORRESPONDANT(S) A L'EMPLOI	GRADE(S) CORRESPONDANT(S) A L'EMPLOI	BUDGET	Equivalents temps plein créés	Equivalents temps plein pourvus	Temps de travail hebdomadaire correspondant (en heures)	Poste pouvant être pourvu par un agent contractuel (art. 3-3) ? Indice brut (IB) correspondant	GRADE OCCUPE	STATUT
Direction	Directrice	26/20 du 15/12/2020	ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial Conseiller socio-éducatif	Attaché, Attaché Principal Conseiller socio-éducatif, conseiller supérieur socio-éducatif	PRINCIPAL	1,00	1,00	35,00	non	Attachée Principale	Titulaire
Accueil social / administration/logement	Agent d'accueil social	07/16 du 24/03/ 2016	ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial / Agent social	Adjoint administratif, adjoint administratif principal 2ème classe, adjoint administratif principal 1ère classe / Agent Social, Agent social principal 2ème classe, Agent social principal 1ère classe	PRINCIPAL	1,00	1,00	35,00	non	Adjoint administratif principal de 1ère Classe	Titulaire
Accueil social/ administration/seniors	Agent d'accueil social	07/16 du 24/03/ 2016	ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial / Agent social	Adjoint administratif, adjoint administratif principal 2ème classe, adjoint administratif principal 1ère classe / Agent Social, Agent social principal 2ème classe, Agent social principal 1ère classe	PRINCIPAL	1,00	0,90	31,50	non	Adjoint administratif principal de 2ème Classe	Titulaire
Travail social	Conseillère en Economie Sociale et Familiale	07/16 du 24/03/2016	ADMINISTRATIVE	C	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif, assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	PRINCIPAL	1,00	0,80	30,00	non	Adjoint administratif	Titulaire
Travail Social	Conseillère en Economie Sociale et Familiale	02/20 du 18/02/2020	SOCIALE	A	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif, assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	PRINCIPAL	0,50	0,50	17,50	non	Assistant socio- éducatif	Titulaire
Travail Social	Assistante de Service Social	21/17 du 22/06/2017	SOCIALE	A	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif, assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	PRINCIPAL	0,50	0,50	17,50	non	Assistant socio- éducatif	Titulaire

Pour copie Certifiée Conforme
Le Haillan, le 16 décembre 2021
Le Maire
Présidente du C.C.A.S.

Andréa KISS